

Ma Communauté de communes

DÉCEMBRE 2022

NUMÉRO
12

PONTHIEU MARQUENTERRE

TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE TERRITOIRE



ENSEMBLE, FAISONS UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT



**PAGE 5 • LA PRATIQUE
NUMÉRIQUE POUR TOUS**



PAGE 9 • COMPOSTONS !



PAGE 11 • AGENDA CULTUREL

VOTRE COM DE COM, PROCHE DE VOUS !



Les locaux de la Communauté de communes
sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30
à 12 h et de 14 h à 17 h 30. 3 sites
administratifs vous accueillent :

RUE (80120)

33 bis route du Crotoy

siege.rue@ponthieu-marquenterre.fr

Direction générale, services à la population

(Relais Assistants Maternels, petite-enfance, enfance
et jeunesse, culture, environnement, déchetteries, SPANC,
GEMAPI, scolaire et périscolaire, tourisme),
**archives, communication, développement
économique, France Services, Tiers-lieu numérique**
Ponthieu-Marquenterre connecté.

À noter !

Nouvelles coordonnées téléphoniques !

Pour joindre la Communauté de communes,
un numéro unique pour l'ensemble des services :

→ **03 22 27 27 10**

Pour joindre le Centre Intercommunal d'Action
Sociale (CIAS), deux numéros :

→ pour l'aide à domicile : le **09 70 20 00 61**

→ pour le portage de repas : le **09 70 20 00 62**

2

NOUVION (80860)

8 bis rue du collège

antenne.nouvion@ponthieu-marquenterre.fr

Services ressources (affaires juridiques, finances,
marchés publics, ressources humaines), **école
de musique intercommunale.**



www.ponthieu-marquenterre.fr

Com de Com Ponthieu-Marquenterre

AILLY-LE-HAUT-CLOCHER (80690)

1 rue d'Ergnies

antenne.ailly@ponthieu-marquenterre.fr

Pôle technique (gestion du patrimoine bâtementaire,
urbanisme et service urbanisme mutualisé, voirie
communautaire), **aide à la personne**, (aide au maintien
à domicile, portage de repas : CIAS), **France Services.**

Quelques rappels pour le ramassage des déchets

→ Secteur Novvion : pour un ramassage optimal des ordures, vous êtes priés de
veiller à bien positionner votre bac, comme sur cette photo : les agents de collecte
vous en remercieront.

→ La dotation de bacs à ordures ménagères résiduelles pour tous les habitants du
territoire a été votée au budget prévisionnel 2021 de la CCPM. Qu'est-ce que ça
signifie ? Chaque foyer de la CCPM doit disposer d'un bac doté par la CCPM. Si ce
n'est pas votre cas, n'hésitez pas à nous contacter au 03 22 27 86 94.

Attention, ceci ne concerne pas la collecte sélective, qui s'effectue selon le secteur,
en bac ou sac jaune.



SOMMAIRE

NUMÉRO 12

PAGE 4

Petites villes de demain :
La stratégie commerciale
se poursuit

PAGE 5

La pratique numérique pour tous

PAGE 6

Erreurs de tri :
il y en a encore trop

PAGE 7

Bien trier pour recycler

PAGE 8

Le plan alimentaire territorial

PAGE 9

Compostons !

PAGE 10

Je suis animateur,
pourquoi pas vous ?

PAGE 10

Le cinéma et le territoire
Hauts-de-France mis à l'honneur



33 bis route du Crotoy - BP 40038 - 80120 RUE
Tél. : 03 22 27 86 94

Directeur de publication : Claude Hertault

Comité de rédaction : membres du bureau
communautaire, équipe de direction, Mélissa Vasseur,
Delphine Delrue et Angéline Vacossin, chargées
de communication

Contributeurs : membres du bureau communautaire

Réalisation : Agence RESEC - 11-2022

Crédits photos : CC Ponthieu-Marquenterre

ISSN 2650-3530



ÉDITORIAL

Claude HERTAULT

Président de la Communauté
de communes Ponthieu-Marquenterre

« Notre société change et nos habitudes doivent évoluer. Sobriété énergétique et tri des déchets en sont deux exemples récents. Chacun, collectif ou particulier, apprend à éviter la surconsommation électrique et plus personne ne s'en étonne. Le même réflexe doit s'appliquer à la gestion des déchets. Nous devons nous efforcer de produire moins de déchets et de trier au maximum pour permettre un recyclage optimal.

En effet, la gestion des déchets est de plus en plus problématique pour notre société. C'est pourquoi, la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre s'engage depuis plusieurs années pour la réduction des déchets. Ce défi, nous ne le réaliserons que grâce à l'effort de chacun de nous. Nous progressons dans le développement du tri à la source des déchets organiques. Une nécessité qui deviendra une obligation en 2024 si nous ne voulons pas voir le coût du ramassage et du traitement exploser.

La CCPM poursuit cette ambition d'améliorer le tri comme vous pourrez le constater dans ce journal communautaire. Je vous invite donc à participer à cet effort collectif en adoptant les bons gestes afin de limiter le poids des ordures ménagères et les erreurs dans le tri. La planète y gagnera, notre porte monnaie aussi. »



Pour retrouver toutes
les éditions du journal

<https://lemag.ponthieu-marquenterre.fr>
ou flashez le QRCode ci-contre

PETITES VILLES DE DEMAIN : LA STRATÉGIE COMMERCIALE SE CONSTRUIT



Petites villes de demain est un dispositif qui vise à revitaliser les pôles ruraux et à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour. Ce dispositif accompagne les collectivités dans des trajectoires dynamiques tout en étant engagées dans la transition écologique.



Rue a accueilli l'un des deux ateliers.

En Ponthieu-Marquenterre, les communes de Crécy-en-Ponthieu et de Rue ont été sélectionnées pour adhérer au dispositif. Cette adhésion a donné lieu à une convention, signée le 29 juillet 2021, entre l'État, la commune de Rue, la commune de Crécy-en-Ponthieu et la Communauté de communes qui engage chacun à bâtir une stratégie et un plan d'actions.

Où en est-on aujourd'hui ?

Afin d'élaborer une stratégie commerciale et un plan d'actions, deux journées d'ateliers ont été proposées par la CCI Hauts-de-France, la CCPM, les communes de Rue et Crécy-en-Ponthieu à toutes personnes acteurs de la vie économique du territoire.

NDLR : un plan d'actions vise à identifier l'ensemble des actions commerciales à mettre en place au sein du territoire et fixer les priorités.

Au programme du premier atelier, des temps d'échange ont permis d'aborder l'aménagement et l'urbanisme, l'attractivité commerciale, la professionnalisation des acteurs du commerce et des associations de commerçants.

L'objectif ? Recueillir les idées et les besoins d'amélioration de la dynamique commerciale en vue d'écrire des fiches d'actions, présentées et affinées au second atelier.

La stratégie définie après concertation sera alors mise en œuvre durant les 5 prochaines années.

Rendez-vous au prochain numéro...



La CCI Hauts de France a animé deux ateliers en vue de construire la stratégie commerciale du territoire.



LA PRATIQUE NUMÉRIQUE POUR TOUS

5

Vous n'êtes pas à l'aise avec un ordinateur ou une tablette et vous souhaitez vous former au numérique ?

La Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre propose des ateliers numériques pour aider les habitants du territoire qui rencontrent des difficultés avec l'utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette.

Ces ateliers se déroulent dans des salles mises à disposition par les communes ou au tiers-lieu Ponthieu-Marquenterre Connecté. L'objectif de ces ateliers est d'aider les personnes en demande à devenir autonomes numériquement concernant l'accès à Internet, l'envoi de mails, les recherches,

la gestion des réseaux sociaux etc. Un ordinateur ou une tablette peut vous être prêté pour l'occasion, mais l'idéal est d'apporter votre propre matériel. Outre ces sessions d'ateliers, l'équipe numérique s'adapte à vos attentes et peut vous apporter son expertise pour toute demande concernant les usages du numérique, par le biais d'ateliers individuels par exemple.

Les ateliers en pratique

- **Où ?** À Rue, Le Crotoy, Estrées-lès-Crécy, Nouvion, Gueschart, et Pont-Rémy.
- **Quel coût ?** 25 euros l'adhésion annuelle, puis 5 € la séance de 2 heures
- **Quand ?** les séances ont lieu en semaine (planning disponible sur notre site internet)
- **Comment s'inscrire ?** en contactant Patrick LEFORT au 07 85 17 98 00 ou Clément BORDREZ au 07 70 18 60 26

**AVEC LE PASS APTIC,
C'EST GRATUIT !**

#APTIC

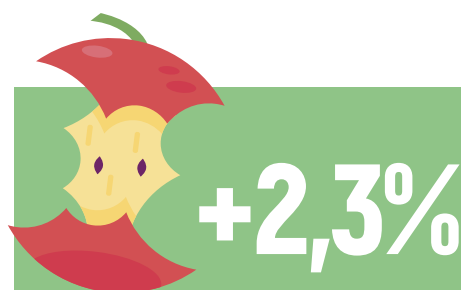
APTIC est un Pass Numérique conçu sur le modèle des tickets-restaurants, il permet de payer des services de médiation numérique. Toute personne vulnérable face au numérique est éligible pour recevoir des pass numériques #APTIC, contactez le service numérique pour en bénéficier :

→ 03 22 27 86 94

ERREURS DE TRI : DU MIEUX, MAIS IL Y EN A ENCORE TROP !

Le tri est entré dans notre quotidien et sa pratique s'ancre au fil des années. Pour preuve, les chiffres ci-dessous démontrent les efforts faits sur le territoire. Mais il est malgré tout important pour tous de se rappeler pourquoi ces gestes sont essentiels : économiser, limiter notre impact environnemental, éviter de produire des déchets non recyclables... Le tri sélectif est bénéfique à plusieurs titres. Pour nos enfants, pour notre territoire, pour notre environnement et notre nature, et aussi pour notre budget. Le tri est ainsi l'affaire de tous ! Les gestes de tri contribuent à économiser des ressources naturelles, à éviter le gaspillage et à limiter les pollutions. Alors continuons à trier toujours plus d'emballages et de déchets pour protéger ensemble notre environnement. Vous découvrirez également en page suivante les bénéfices du compostage.

6



+2,3% d'ordures ménagères résiduelles, soit 253 tonnes d'OMR en + entre 2020 et 2021.



+8,8% en plus sur le tonnage de la collecte sélective entre 2020 et 2021, soit 181 tonnes en plus sur l'année. La collectivité a donc trié 2185 tonnes de déchets provenant de la collecte sélective.

-7,4%



Une amélioration des erreurs de tri au sein de la CC Ponthieu-Marquenterre avec **une diminution de -7,4 %** entre 2020 et 2021. Cet indicateur illustre l'engagement des habitants pour la mise en œuvre de pratiques quotidiennes favorables à un développement durable. L'objectif de la CCPM est d'atteindre un taux de refus de tri de 20 %. NDLR : refus de tri : déchets qui ne correspondent pas aux consignes de tri.

L'effort engagé doit être poursuivi et relève de l'ensemble des habitants.

Téléchargez le guide du tri
en scannant le Qrcode



BIEN TRIER POUR RECYCLER

QUE FAIRE DES EMBALLAGES ?

Facile, ça va dans le **bac de tri**.

Ça permettra de valoriser en recyclant ces déchets !
 Ils deviendront alors :

Papiers et cartons	Emballages métalliques	Emballages plastiques
 Du papier, du papier toilette, des cartons d'emballages ou encore des matériaux d'isolation.	 Un vélo, une trottinette, des chaises... ... ou encore des pièces auto, des outils, des boîtes de conserve...	 Chaque type de plastique est recyclé séparément ! Bacs poubelles, tubes de dentifrice... bouteilles, couettes ou pulis en laine polaire... Arrosoirs, bancs...

OÙ JE JETTE MES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Il faut les mettre au **compost**.

Il peut être individuel ou collectif et ça permet de faire de l'engrais pour nourrir ma plante !

Une autre collecte en porte à porte peut exister.

ET MES VÊTEMENTS ET CHAUSSURES ?

Tu peux les **donner** ou **revendre** en ligne ou en vide grenier.

Et pour les textiles abîmés ou pas, tu peux les déposer dans des **bornes de collecte** dans la rue, ou en **déchèterie**.

Comme vous pouvez le voir sur ce joli graphique, près de 60% est revendu ou réutilisé, et le reste est recyclé...
 ...en matières premières, comme des bobines de fil...
 ...ou des chiffons.

LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES...

...peuvent être **rapportés en magasin** lorsqu'ils sont hors service, ou déposés en **déchèterie** !

S'ils fonctionnent, on peut les **donner** à des proches, des associations ou en ressourcerie.

Les **revendre** marche bien aussi.

LES PILES USAGÉES

doivent être déposées dans un **bac de collecte dédié** !

Vous les trouverez en magasin, en déchèterie, dans votre école, en entreprise...

En France, la moitié de nos déchets ménagers ne sont pas triés !

Ils ne sont donc pas recyclés, mais sont incinérés ou mis en décharge...

On peut faire mieux, il existe une solution pour chaque déchet !

Vous avez d'autres produits dont vous ne savez pas quoi faire ?
 Il existe d'autres filières de tri, rendez-vous sur le site :

WWW.QUEFAIREDEMESDECHETS.FR



PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL : LUTTONS CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE...



Le PAT est issu du Programme National pour l'alimentation (PNA) créé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Il vise à favoriser toutes les actions collectives d'un territoire concernant la relocalisation de l'alimentation (de la production à la consommation).

Au sein de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, nous mettons et nous continuerons à mettre en place des actions localisées pour lutter notamment contre le gaspillage alimentaire dans les écoles et les crèches. Un diagnostic du gaspillage alimentaire sera effectué dans celles-ci et une campagne de sensibilisation au gaspillage alimentaire sera mise en place. Notre objectif : réduire de 50% les déchets de la restauration collective.

D'autres actions seront mises en place pour la gestion des déchets :

- Participation à la Semaine Européenne de la Réduction des déchets
- Préparation de la loi AGECE concernant le tri à la source des biodéchets

Le PAT, dans quel but ?

- Valoriser l'agriculture locale en rapprochant producteurs et consommateurs,
- Développer la consommation de produits locaux et de qualité,
- Promouvoir une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Comment ?

Il s'agit de soutenir les initiatives locales, de lutter contre le gaspillage alimentaire, de mettre en valeur le patrimoine alimentaire local, de favoriser les circuits courts...



Le mot de Raphaëlle Ulrych

Chargé de mission agriculture et alimentation
Syndicat Mixte Baie de Somme 3 vallées

"La première étape du projet consiste en la réalisation d'un diagnostic partagé du territoire, en identifiant les atouts et les contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Habitants, producteurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, entreprises et coopératives de transformation, distribution et commercialisation, collectivités territoriales, services de l'État et financeurs seront donc prochainement interrogés et mobilisés lors de cette phase de diagnostic partagé. Il s'agira d'avancer ensemble, vers la mise en place d'actions concrètes répondant aux enjeux soulevés dans le diagnostic."

La Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre est partenaire du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées - lauréat 2021 du PNA - qui porte le Projet Alimentaire du Territoire. Ce dernier va ainsi mener le diagnostic à plus grande échelle.



Le Projet Alimentaire de Territoire bénéficie du soutien financier de l'Ademe.

... ET COMPOSTONS !

Dans un peu plus d'un an, à partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront recycler leurs déchets alimentaires. La CCPM propose donc une aide de 20 euros par foyer pour l'achat d'un composteur pour favoriser le tri des biodéchets.

Les biodéchets représentent un tiers des ordures ménagères résiduelles, et seulement 34 % des Français disent traiter leurs restes alimentaires. Si la tendance « zéro déchet » est relativement récente, l'idée de récupérer les déchets pour en faire du compost n'est pas nouvelle, elle date en réalité de l'Antiquité. Il permet de limiter radicalement la quantité de terreau et d'engrais industriel que vous utilisez dans votre jardin. Ce procédé naturel permet de décomposer la matière organique grâce aux micro-organismes (bactéries, champignons...) en présence d'oxygène et d'humidité.

Mais alors, que mettre dans mon composteur ?

L'équilibre idéal pour un bon compost est 40% de déchets verts et 60% de déchets bruns.

Les déchets verts :

- Tontes de gazon, mousses végétales, mauvaises herbes...
- Déchets de cuisine : épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé ou thé en vrac.

Les déchets bruns :

- feuilles sèches ou mortes, petits cartons non imprimés, brindilles sèches, copeaux, paille, fleurs fanées....

Cependant, il faut savoir que certaines choses n'alimentent pas le compost : les huiles et graisses alimentaires, les cendres de charbon de bois, les restes alimentaires, les journaux de couleurs, les litières et excréments de chats et chiens, et les chiffons et textiles.

Réaliser son compost en 3 étapes :

- À l'aide d'une fourche, retournez 1 fois par semaine le compost pour l'aérer
- Pour utiliser le compost comme engrais naturel, attendez au moins 6 mois pour le récolter. Cela vous fait deux récoltes par an, idéalement au début du printemps et à l'automne.
- Mélangez toujours 3/4 de terre pour 1/4 de compost obtenu, pour nourrir vos plantes et votre potager.

CONTACT

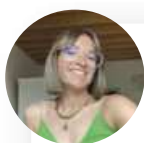
Pour bénéficier de l'aide de 20 € pour l'achat d'un composteur, contactez le service environnement :

→ environnement@ponthieumarquenterre.fr

→ 03 22 27 86 94

JE SUIS ANIMATEUR, POURQUOI PAS VOUS ?

En 2022, la Communauté de communes a rencontré des difficultés à recruter des animateurs pour ses centres de loisirs. Pourtant, l'animation est une expérience professionnelle et humaine forte, comme en témoignent ces jeunes qui ont travaillé ou travaillent encore pour la CCPM.



MARIE GODET

22 ANS, ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL

« Au début, être animatrice était juste un job étudiant, le premier pour lequel des personnes ont accepté de me faire confiance, malgré une expérience inexistante (ou presque). Au fil du temps, j'ai appris à tisser des liens avec les enfants, à les encadrer en assurant leur bien-être et en développant leur sens de l'imaginaire (et le mien par la même occasion). L'animation m'a vraiment permis de gagner confiance en moi et parfois de repousser mes limites (notamment en termes de gestion de la fatigue). Cette expérience m'a ouvert énormément de portes dans ma vie professionnelle grâce aux compétences acquises : le travail en équipe, l'écoute des besoins des enfants et des parents, la création de projets, les démarches à faire auprès des intervenants, la gestion de la sécurité affective, physique et psychologique des jeunes...J'ai également fait de magnifiques rencontres au sein de mon équipe de collègues ! Parce que l'animation c'est aussi une grande famille de personnes qui ont gardé une âme d'enfant. »



MARIE MONTAIGNE

19 ANS, ÉTUDIANTE EN 2^{ÈME} ANNÉE DE PSYCHOLOGIE.

« Je recommande à tout le monde de faire de l'animation ! Les différentes missions que l'on doit gérer développent notre confiance et notre sens des responsabilités. Notre mission est avant tout de faire passer de bonnes vacances aux loustics mais il faut aussi savoir prendre en compte les difficultés que peut rencontrer un enfant, savoir s'adapter à chaque situation... Pour ma part, je souhaite devenir professeur des écoles, j'ai donc postulé pour la formation de pré professionnalisation qui consiste à être dans une école 1 fois par semaine pendant 3 ans. Les places disponibles étant limitées, je pense que c'est réellement grâce à mon expérience concrète avec les enfants, à travers l'animation, que j'ai été sélectionnée. Être titulaire du BAFA est vraiment un plus dans nos CV ! Alors foncez ! Et en plus, je peux vous dire que l'on fait de très belles rencontres en étant animateurs ! Alors n'hésitez plus ! »

10

Rejoignez-nous ! Afin de proposer un accueil de qualité à nos enfants, la CCPM recrute donc chaque année des animateurs pour les périodes de vacances scolaires de février, d'avril et d'octobre ainsi que 6 semaines durant la période estivale. Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur n'est pas obligatoire, mais un taux réglementaire de diplômés est exigé pour assurer l'encadrement des groupes d'enfants. C'est pourquoi, afin d'aider les jeunes qui souhaitent se lancer dans l'animation et se professionnaliser, la Communauté de communes finance chaque année la formation BAFA pour les jeunes du territoire qui en font la demande.

Pour connaître les modalités de prise en charge de ces formations par la CCPM, veuillez contacter le service enfance - jeunesse au 03 22 27 86 94. ou par mail : centresdeloisirs@ponthieu-marquenterre.fr

Pour en savoir + sur le BAFA : jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Déjà diplômé ?

Pour postuler, veuillez adresser un CV et une lettre de motivation au service ressources humaines par courriel : servicerh@ponthieu-marquenterre.fr en précisant en objet : recrutement d'accueils de loisirs.



LE CINÉMA ET LE TERRITOIRE MIS À L'HONNEUR !



11



La CCPM et les cinémas du territoire lancent leur premier festival de cinéma, rendez-vous du 1^{er} au 7 février 2023

Riche de paysages entre terre et mer, la région Hauts de France est un terrain fertile pour la création audiovisuelle. C'est à partir de ce constat, et d'une volonté de travailler ensemble,

Du 1^{er} au 7 février 2023, nous vous proposons de voir ou de revoir sur grand écran 12 films tournés dans notre belle région. Ce festival, proposé en partenariat avec l'ACAP, pôle régional image, sera également l'occasion de découvrir et de rencontrer des professionnels du cinéma régionaux, ainsi que ceux en devenir.

que la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre, les cinémas Le Pax (Quend) et Le Cyrano (Crécy-en-Ponthieu) se sont associés pour proposer un Festival du cinéma.

Tarif unique : 4 euros par séance.

École de musique

Après 2 ans de pause due au Covid-19, c'est le retour de la grande audition de l'école de musique intercommunale. Élèves et enseignants vous donnent rendez-vous pour une démonstration de leur savoir-faire et apprentissages **le 18 mars 2023 à 17h à la salle Yves Henry à Forest-l'Abbaye. Entrée gratuite et ouverte à tous.**

À noter également que l'école de musique proposera des mini-concerts sur le thème des musiques de film lors des cérémonies d'ouverture et de fermeture du festival de cinéma.



Retrouvez notre
agenda culturel
en ligne

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
PONTHIEU-MARQUENTERRE

CINÉMA
LE CYRANO
CRÉCY-EN-PONTHIEU

CINÉMA
LE PAX
QUEND-PLAGE

EN PARTENARIAT AVEC
ACAP
PÔLE RÉGIONAL IMAGE



ENTRE TERRE & MER

LES HIVERNALES DU CINÉMA

LES HAUTS-DE-FRANCE EN SCÈNE

DU 1^{ER} AU 7 FÉVRIER 2023



En partenariat
avec

